



**HAL**  
open science

## Emergences territoriales et nouveau rapport du politique à l'espace

Frédéric Tesson

► **To cite this version:**

Frédéric Tesson. Emergences territoriales et nouveau rapport du politique à l'espace. Bulletin de l'Association de géographes français, 2004, 2, pp.230-241. 10.3406/bagf.2004.2385 . halshs-00145896

**HAL Id: halshs-00145896**

**<https://shs.hal.science/halshs-00145896>**

Submitted on 12 May 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Emergences territoriales et nouveau rapport du politique à l'espace**

Frédéric Tesson

— INTERMET, Bordeaux 3 —

S'intéresser aux rapports entre espace et politique, c'est se positionner dans une dynamique de recherche renouvelée depuis une dizaine d'année dans le sillage de M. Lussault, J. Lévy, B. Debarbieux ou M. Vanier. Il s'agit, pour reprendre les formulations de M. Lussault (1998), de sortir de la routine, de dépasser le postulat d'un rapport d'évidence entre producteur et produit, pour examiner les caractères de ces liens et leurs registres d'exercice. Il s'agit aussi de se projeter dans une posture très géographique pour penser l'espace et le politique en entrant clairement par la compréhension des liens qui les unissent.

S'intéresser au politique en géographie sociale, c'est s'attacher à comprendre le rapport à une combinaison « d'espaces légitimes », pour faire référence à J. Lévy (1994) : celui de la représentation, ce que B. Debarbieux (2001) appelle « la représentation-mandat » (espace d'élection) et celui de l'action. Ce rapport se complexifie selon que ces deux espaces se superposent (pour le maire) ou non (pour les autres). Ces espaces de légitimités sont des territoires politiques dont les degrés de conscientisation sont inégaux dans la société au même titre que leur degré d'appropriation. Ces espaces, érigés en territoire, font l'objet d'une attention toute particulière de la part des élus qui n'ont de cesse d'asseoir leur légitimité en s'appuyant sur la production permanente de la légitimité de l'espace lui-même, médiatisé par l'image (M. Lussault, 1992). De fait, cet espace légitime en soi, est le théâtre d'une mise en scène d'images et de discours concordants destinés d'une part à affirmer sa réalité, d'autre part à provoquer son appropriation, son intégration sociale en construisant un être à l'espace normal voire officiel. Les discours de l'élu se veulent performatifs (J.L. Austin, 1970), ils ont vocation à transformer un territoire de fait en territoire vécu de sorte qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le fait "qu'on est d'ici et pas d'ailleurs" (pour l'habitant) ou "qu'on est ici et pas ailleurs" (pour l'individu de passage).

On voit ici que s'intéresser au politique en géographie sociale c'est s'intéresser à un individu qui porte en lui le modèle territorial. Il incarne l'idéologie territoriale inhérente à sa fonction même, et héritée d'une organisation qui ne laisse pas la place pour penser autre chose que l'aire, la continuité spatiale, l'emboîtement et la contiguïté pour gérer et organiser l'espace. Pourtant l'élu est aussi un individu, totalement intégré dans la société dont il préside à la destinée (électeur et éligible). De ce fait, et ce n'est sans doute pas le moindre des paradoxes, il fonctionne sur un mode qui n'est pas celui de l'aire mais bien celui du réseau. Ce fonctionnement est même, paradoxalement encore, exacerbé du fait de sa fonction qui le connecte à des réseaux multiples, à des sphères diverses dont les points sont disjoints et pour lesquels la proximité est clairement topologique voire politique. Il construit un rapport à l'autre réticulaire (G. Dupuy, 1991) qui marque l'espace par un archipel de lieux et des « territorialités nomades » (X. Piolle, 1990) plus que par des aires délimitées.

C'est là que se situe le cœur de notre questionnement. Comment se règlent ou se révèlent les tensions entre l'implication sociale de l'élu, se traduisant par une inscription spatiale réticulaire à l'instar de l'ensemble de la société, et le modèle territorial dominant dont il est le producteur sinon exclusif (F. Tesson, 2002), du moins privilégié ? Comment se manifestent ces tensions à l'heure où une trilogie législative<sup>1</sup> vient inciter de nouveau, et de

---

<sup>1</sup> Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, loi relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 et loi relative à la solidarité et au renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

façon apparemment efficace, à la naissance ou à la renaissance de nouveaux territoires d'action (pays, parcs, communautés diverses,...) ? Quelles formes peut prendre un rapport à l'espace renouvelé et innovant ? Quelles sont les alternatives offertes à l'élu pour bousculer les cadres de référence et se projeter au-delà du modèle territorial, alors même que ce dernier à la fois garantit la reproduction de son pouvoir et répond aux exigences des électeurs ?

Nous débiterons notre propos par une mise en tension des logiques territoriales et réticulaire pour montrer comment on entre ici dans la complexité de l'action politique. Territoire versus réseau, sédentarité versus mobilité, ces couples ne s'opposent pas toujours, mais interagissent et se répondent au sein d'une même société voire au sein d'un même individu et l'action politique se positionne sur ces deux versants, sans état d'âme et sans faire de choix.

Nous verrons ensuite quelles formes peuvent prendre aujourd'hui des alternatives concevables au modèle territorial. Il s'agira de repérer les prémisses de fonctionnements novateurs tout en montrant leurs limites qui traduisent en fait la difficulté pour le politique d'imaginer un fonctionnement autre.

Ce n'est bien sûr pas ici que nous résoudrons l'ensemble de cette problématique, que nous vérifierons toutes ces hypothèses. Nous aspirons simplement à illustrer une réflexion sur le rapport espace-politique en le situant par rapport au champ de cette géographie sociale renouvelée.

## **1- Territoire versus réseau : la mise en tension de deux logiques de l'acteur public**

Comment l'élu local, à travers ses discours et ses actes, traite-t-il le paradoxe inextricable de la coexistence au sein même de chaque individu de pratiques mobiles, induites par des proximités de plus en plus topologiques et des représentations marquées par le territoire dans une proximité topographique de résidence ? Nous aborderons cette question à travers deux échelles d'analyse, le quartier et les relations intercommunales de proximité.

### **11- Construction et déconstruction d'un territoire : le quartier Lartigue à Pau**

Nous avons tout d'abord choisi de revisiter une recherche<sup>2</sup> à travers laquelle nous voyons à l'œuvre, de façon particulièrement symbolique, cette tension. Notre point de départ se situe volontairement à l'échelle du quartier, unité territoriale de base de l'urbain, et d'un quartier choisi pour son caractère très général, non stigmatisé, sans problèmes sociaux et dont l'évolution traduit, selon nous, les enjeux qui se nouent dans la ville.

Au début du siècle, Lartigue n'était qu'une clairière (artigue en béarnais) sur la route de Bordeaux, à 3 km au nord du centre de Pau : quelques fermes, quelques granges et une auberge sur l'itinéraire des bergers pyrénéens en transhumance hivernale vers les landes du Pont Long. Cette mémoire rurale fonde les bases de la reconnaissance actuelle, par l'ensemble de l'agglomération paloise, du carrefour Lartigue comme centre d'un quartier. Tout le monde à Pau situe le carrefour et, de ce fait, tout le monde reconnaît à un espace, plus ou moins vaste, mal délimité autour de ce centre, les qualités requises pour forger l'identité d'un quartier.

Sans entrer ici dans le détail de la démonstration, on peut dire qu'au-delà de cet héritage, tous les indicateurs concordent pour souligner l'absence de cohérence spatiale : Lartigue est un espace dont les structures ne correspondent en rien à l'image fonctionnelle d'un quartier.

Ce qui est peut-être le plus surprenant, c'est la distance entre une pratique faible et une représentation forte et positive de ce quartier. En effet, la pratique des lieux par les habitants

---

<sup>2</sup> Communication orale lors du 113<sup>ème</sup> congrès du CTHS, Pau, 1993

est très timide, les enquêtes ont montré que le franchissement du portail de la maison à pied était rare, voire anecdotique ou ritualisé le dimanche matin pour aller chercher le pain avec les enfants. En revanche, si les limites du quartier manquent de précision dans les représentations des habitants interrogés, les enquêtes montrent aussi une bonne connaissance des lieux forts et des activités sans pour autant appuyer ce savoir sur une fréquentation. Cette connaissance s'accompagne généralement d'un sentiment affirmé d'appartenance ou du moins d'un regard très positif sur ce territoire doté de toutes les vertus.

Un espace aussi peu pratiqué ne peut jouir d'une telle connaissance et reconnaissance que par l'intermédiaire d'un processus de construction territoriale efficace. Pour qu'une construction sociale reposant sur une idéologie territoriale s'opère de la sorte, il faut un "détonateur", un homme ou un groupe qui prenne en main la destinée du quartier. Lartigue a été construit par deux hommes : un politique (R. Cazenave), un associatif (J. Bruno). Ces deux personnalités charismatiques, des silhouettes de la scène paloïse récemment décédées, ont joué, en fonction de leurs stratégies, de leurs ambitions ou de leur simple dévouement, le rôle de catalyseur de l'idéologie territoriale.

Ces deux hommes ont œuvré pour le quartier et lui ont donné un « lieu »: la Maison de Quartier Lartigue. Financée par la mairie de Pau, elle se dresse, depuis 1990, à deux pas du carrefour éponyme. Dans les faits, plus qu'une maison de quartier, il s'agit d'une maison urbaine utilisée par l'ensemble de l'agglomération. Le nom s'affirme par une signalétique urbaine, la présence dans les journaux locaux d'un agenda du quartier Lartigue et des activités de sa maison, la distribution d'un journal (« le billet doux »). Tous ces éléments rappellent aux habitants qu'ils vivent dans un quartier et que celui-ci existe, a une réalité. J. Bruno a perpétué la fête sans laquelle un village n'est pas réellement un village ; sans laquelle un quartier n'est pas un quartier. Les activités du quartier sont essentiellement tournées vers ceux que G. Dupuy (1991) nomme « *les captifs* », les personnes âgées nostalgiques des ambiances des villages de leur jeunesse. On voit ici que pour ces élus (politique ou associatif), parier sur le quartier c'est aussi et/ou surtout composer avec l'imaginaire et les représentations des habitants.

Ce travail sur la proximité montre tout l'intérêt que lui accordent ces acteurs dans le jeu territorial, dans ce rapport à l'espace. C'est un moyen de garder le contact avec l'électeur et de comprendre ses besoins. C'est paradoxalement peut-être cette proximité, cette connaissance fine des habitants qui a également poussé les élus, sans abandonner le travail de construction territoriale, à agir aussi en faveur des pratiques mobiles de la société favorisant ainsi une forme de déstructuration de tout ce qu'ils construisaient.

Partout en France les élus s'efforcent de favoriser le mouvement d'une société de plus en plus contrainte à la mobilité. Cette tendance se manifeste de façon très symbolique pour le quartier Lartigue. Situé sur des axes de circulation représentant des enjeux importants pour l'agglomération, Lartigue, territoire de la proximité, a subi des transformations importantes pour en favoriser la traversée.

Le carrefour Lartigue était très dangereux, les maisons anciennes qui le dessinaient, en réduisant la largeur de la chaussée, limitaient la visibilité et constituaient un véritable goulet d'étranglement à l'entrée de l'agglomération. Dans le but légitime de favoriser la circulation des véhicules et de garantir la sécurité, elles ont été rasées transformant de façon radicale et symbolique ce qui reste le centre du quartier. C'est d'abord la poste, lieu et signe de la vie de quartier, de l'identité d'une sorte de bourg rural, qui a été détruite et remplacée par une station de lavage pour automobile, signe du mouvement en phase avec la "société motorisée". Ce fut ensuite le sort du « lieu central » par excellence, le café du carrefour, « chez Iréné » : symbole de la convivialité et héritage de l'ancienne auberge qui accueillait les bergers transhumants. On a construit à la place un Mac Donald's. Difficile de trouver une meilleure expression du changement, avec le service "Mac Drive" qui permet de passer commande sans sortir de son véhicule et favorise des comportements purement circulatoires. Un endroit où l'on mange vite,

où l'on parle peu et où se perdent, dans une clientèle venue de toute part, les gens du quartier qui le fréquentent. Enfin, à la place du dernier champ de maïs, vestige de la ruralité, s'est développée une zone d'activité dotée d'un hypermarché et d'hôtels bon marché auxquels on accède avec une simple carte bancaire, sans voir personne, anonyme drainant un important flux de citadins, de périurbains et de touristes en transit (en transhumance !).

Nous voyons donc que, sans qu'il y ait volonté de nuire à l'esprit du quartier, simplement par nécessité d'adapter cet espace stratégique à la société moderne, Lartigue a perdu ses ultimes symboles. Il représente un cas spectaculaire de transformation/déstructuration d'un espace de proximité dans le but de sacrifier aux exigences de mobilité de notre société. Mais il représente aussi un cas tout aussi marquant de travail de construction territoriale. Les images sont ici très fortes, symboliques et contrastées. Ce territoire n'a pas résisté aux coups qui lui ont été assés. La disparition des deux leaders a éteint la flamme. Nous étions dans une nostalgie que les successeurs n'ont plus. Plus de fête, plus de billet doux dans les boîtes aux lettres, une association du troisième âge moins active, un agenda presse moins régulier, autant de moteurs qui se sont tus sans révolution et sans émotion.

## **12- L'intercommunalité et le canton comme révélateur des tensions**

Lorsqu'on sort du cadre territorial de la commune pour entrer dans les relations intercommunales ou cantonales, on voit également, et de façon encore plus criante peut-être, s'affronter des logiques différentes qui traduisent bien les difficultés des élus à saisir les opportunités de fonctionnement novateur.

Concernant le fonctionnement des EPCI, le cas de Périgueux est symptomatique de ce qui se passe dans les villes moyennes françaises. La communauté d'agglomération (CAP) s'est enfermée dans un périmètre exigü. Ainsi, elle exclut la commune de Boulazac (seconde commune de l'agglomération en population aussi bien qu'en emploi) qui la jouxte pourtant de l'autre côté de l'Isle et ne parvient même pas à rassembler l'ensemble de son pôle urbain (sans parler de l'aire urbaine). De fait, il est bien difficile de construire ce territoire qui n'est pas un espace de vie, et dans lequel on imagine mal que les individus se reconnaissent.

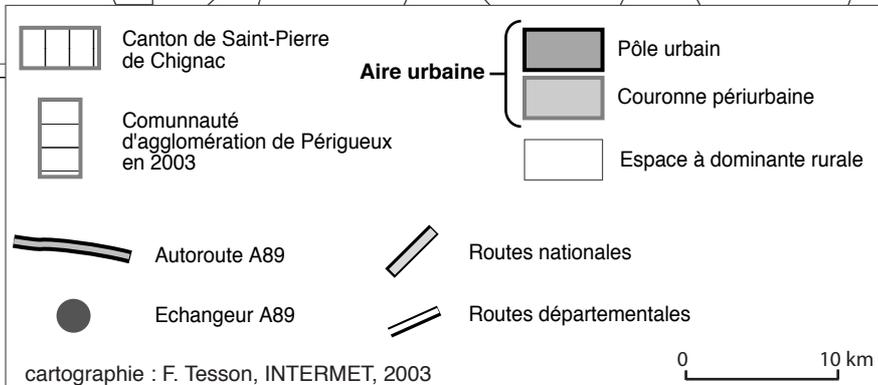
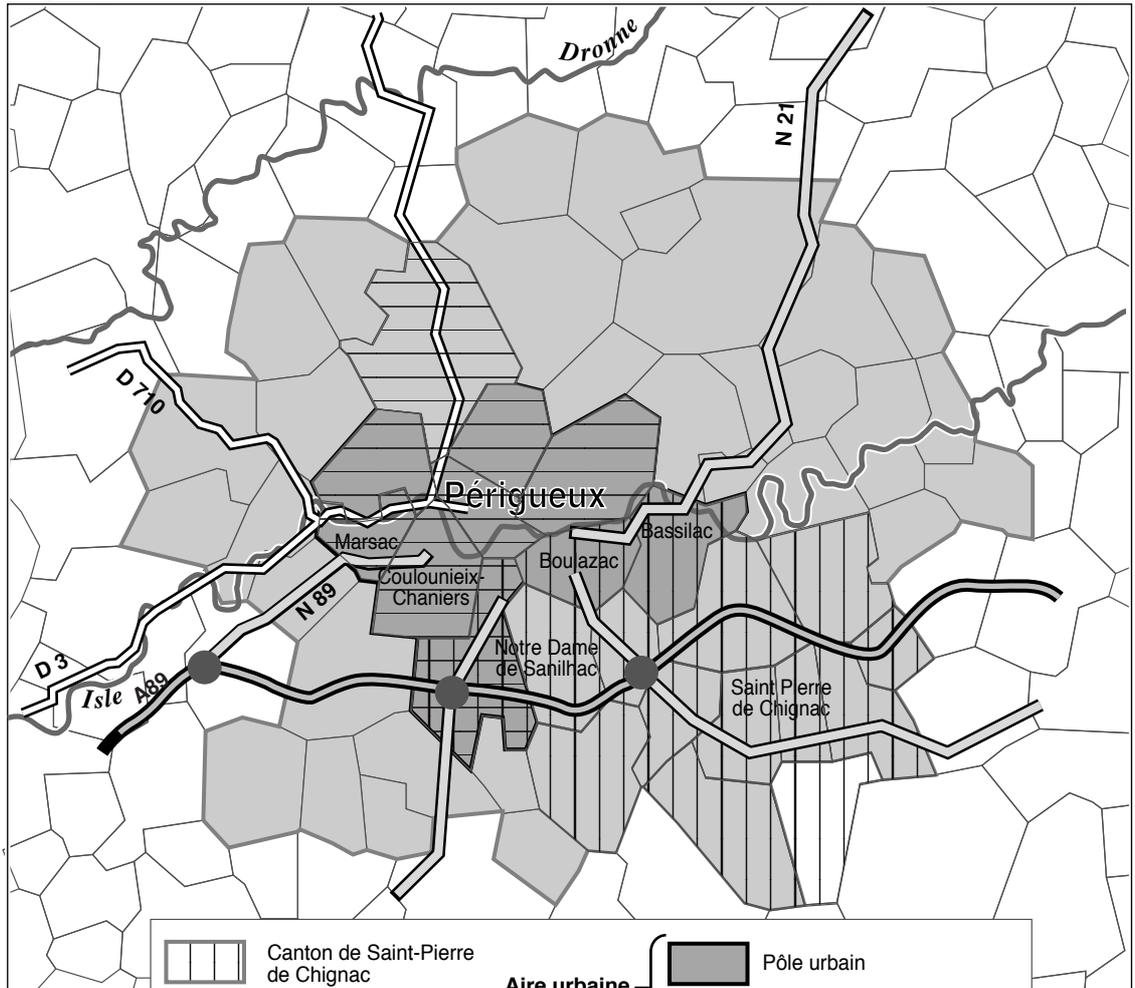
Nous nous sommes intéressés au discours de légitimation des deux principaux protagonistes (les maires de Périgueux et de Boulazac) qui invoquent des arguments intéressants pour notre propos. Le maire de Périgueux a bien conscience qu'une CAP sans Boulazac est dépourvue de sens, il ne cesse de répéter que ce fut une erreur de ne pas avoir travaillé à l'élargissement du périmètre au moment de la transformation du district en communauté d'agglomération. Mais si le maire de la ville centre voit bien l'agglomération s'élargir à Boulazac, Saint-Laurent-sur-Manoire et Bassillac, il ne veut pas entendre parler des communes "rurales" plus éloignées qui se trouvent hors du cercle théorique acceptable par lui de 10 km autour du centre. Mais parmi ces communes rurales, on trouve Saint-Pierre-de-Chignac qui est le chef-lieu d'un canton dont le conseiller général est... le maire de Boulazac (carte n°1). Ce dernier défend son canton et appuie l'idée d'un élargissement beaucoup plus ambitieux autour de l'autoroute A89. Cet espace devrait offrir, conjugué au contournement de l'agglomération, "*trois échangeurs très structurants*"<sup>3</sup>, pour reprendre les propos de ce maire qui est aussi vice-président du conseil général chargé des infrastructures. On aurait donc, selon lui, une agglomération plus ovale que circulaire, construite autour de cette autoroute, qui pourrait utiliser les échangeurs de façon cohérente. Poussant à l'extrême sa logique, il a construit sa propre intercommunalité aux portes de Périgueux.

Les discours, pour différents qu'ils soient, affirment tous les deux la prégnance du pouvoir, notamment autour de la question du poids de Périgueux dans la structure qui

---

<sup>3</sup> En incluant celui de Saint Astier, à l'Ouest de Périgueux sur la commune de Coursac

L'agglomération de Périgueux politique et statistique



accueillerait des maires plutôt politiquement opposés au maire de Périgueux qui n'a pas besoin de cela. Mais ce qui est intéressant c'est la logique spatiale qui prévaut dans chacune des argumentations. Le maire de Périgueux use du modèle territorial. Nouveau en politique<sup>4</sup>, il a construit sa dernière élection sur un travail important dans les quartiers et auprès des commerçants avec son opération prospective Périgueux 2010. Le maire de Boulazac est plus un maire de réseau, il joue très bien de la logique réticulaire et place son analyse en termes de nœuds plus qu'en termes de territoire. Pourtant le territoire est très présent dans son discours notamment par l'intermédiaire du canton (son second espace de légitimité).

Ces cas ne sont finalement pas très originaux, mais ils témoignent comment les joutes politiques produisent des discours qui traduisent finalement des rapports à l'espace bien spécifiques. Des plus novateurs aux plus conventionnels avec une prégnance pour ces derniers qui renvoient à l'idée qu'ils se font de leur légitimité.

## **2- De nouveaux mode de faire : réseaux de villes, EPCI, Pays**

Le rapport de l'élu local à l'espace est en train de changer. Les réseaux de villes incarnent sans doute l'évolution la plus radicale tout en affichant aussi ses limites. Mais c'est peut-être, paradoxalement encore, dans les EPCI et les Pays issus des lois de 1999 que l'on peut trouver les prémisses d'une évolution plus cohérente et finalement plus profonde.

### **21- Les réseaux de villes un outil trop innovant ?**

Nous ne développerons pas totalement cette partie qui porte sur un objet qui a déjà donné lieu à des publications<sup>5</sup> dans lesquelles nous avons montré son caractère novateur quant au rapport de l'élu local à l'espace. Nous apporterons simplement quelques éléments complémentaires qui permettent de mieux comprendre comment cet outil « réseau de villes », novateur dans l'esprit, puisqu'il associe des élus dans la discontinuité spatiale, va peut-être plus loin que n'est capable aujourd'hui de l'envisager l'élu.

Pour illustrer ce « dépassement de l'acceptable », on peut citer l'ancien maire communiste (ce n'est pas anodin) de Tarbes qui disait "*le réseau de villes Pyrénées Métropole* (association de Pau, Tarbes et Lourdes) *sera celui des habitants ou ne sera pas*". Cette expression témoigne bien, à mon sens, de la confusion entre un objet fondé sur une logique fonctionnelle, associant trois villes au sein d'un espace qui fait système, trois villes à destins liés, et une logique d'appropriation par les habitants qui prévaut dans les territoires que les élus ne cessent de produire. Ici, alors même qu'il produisait du réseau, qu'il évoquait les complémentarités, qu'il négociait les concurrences avec ses homologues pour fabriquer un projet global, le maire de Tarbes pensait appropriation et par là se référait explicitement au modèle territorial. Le maire de Pau n'est pas en reste dans la production d'un discours à contre temps. Lors des élections municipales de 1995, alors qu'ils allait se présenter une nouvelle fois devant ses administrés, il envoyait une lettre à tous les foyers palois et évoquait le réseau de villes en ces termes : "*Pau est leader du réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes*". Il est symptomatique de voir un maire éprouver le besoin de justifier d'un choix de "politique extérieure" en invoquant un leadership totalement en décalage avec la philosophie même des réseaux de villes qui fonctionnent plus dans l'horizontalité que dans la verticalité. Ces deux positions d'élus témoignent bien, à mon sens, d'une représentation palpable de ce qu'ils considèrent comme un risque réticulaire face à l'impératif territorial qu'ils sentent plus porteur politiquement.

---

<sup>4</sup> Bien que déjà ministre, il s'agit de sa première élection puisqu'il avait succédé à Yves Guéna en cours de mandat

<sup>5</sup> Sur la question on pourra se référer à F. Tesson (1996, 1997, 2000)

Un dernier exemple intéressant nous a été fourni lors d'un colloque organisé à Maubeuge en 1998<sup>6</sup>. L'adjoint au maire de Maubeuge, associé à l'agence de développement et d'urbanisme de la Sambre, avait réuni plusieurs acteurs participant à des expériences françaises de réseaux de villes ainsi que les maires de Valenciennes, Cambrai et les bourgmestres de Mons et Charleroi, dans l'objectif de mettre en place une dynamique de réseau de villes entre leurs cités. Nous avons alors assisté à un débat entre les tenants d'une logique réticulaire et le maire de Cambrai qui était opposé à cette approche et plutôt favorable à une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour réclamer la création d'un département du Hainaut-Cambrésis. Ces deux discours reposaient sur deux hypothèses distinctes les uns voyaient dans le réseau le moyen de dynamiser un espace en négociant au mieux l'offre locale et en trouvant des complémentarités, les autres voyaient dans le département la solution à un problème qui pour eux venait uniquement de l'incohérence du territoire départemental, les plaçant sous la tutelle de Lille dont les préoccupations sont autres.

Bien entendu on peut aller un peu plus loin et entrer dans un rapport au pouvoir pour comprendre que dans un département tel que celui réclamé on pouvait imaginer Cambrai comme préfecture. Mais il est intéressant de voir que même cette lecture par le pouvoir s'appuie sur le modèle territorial. La revendication pour un département Basque, sensiblement plus étayée en termes de légitimité, relève de la même logique qui considère le département comme un échelon territorial identitaire. L'épaisseur historique du département témoigne du rôle du temps dans la construction en légitimité d'un territoire. On voit là que le discours et ses images sont puissants et font leur œuvre. La mobilisation de cette histoire et de bien d'autres participent de la construction du mode territorial

Ces quelques exemples montrent bien à quel point un objet novateur révèle, peut-être du fait de son caractère top innovant, comment le spectre du territoire hante nos élus. De plus, force est de constater aujourd'hui que le réseau de villes n'est plus réellement un outil à la mode. Pourtant les actions de lobbying menées par les réseaux existants regroupés en Club depuis 1995<sup>7</sup>, ont donné lieu à des textes (re)fondateurs<sup>8</sup>. Mais au final, les réseaux de villes, présents dans le texte de loi de 1995 (LOADT) disparaissent de sa révision de 1999 (LOADDT). La priorité à l'intercommunalité de contiguïté affirmée dans la trilogie législative de 1999 et 2000, relègue les velléités de réseaux de villes au second plan. Tout concourt à faire de la continuité spatiale le mode de faire privilégié : des territoires « *pertinents* » pour les contrats d'agglomération (LOADDT), « *continus et sans enclave* », avec condition d'intercommunalité pour la bonification de la DGF (loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale), des « *schémas de cohérence territoriale* » (loi SRU).

## **22- Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et Pays : au delà du territoire, des opportunités d'innovation**

Ce dernier point présente en fait les pistes ouvertes pour un travail qui s'amorce. Nous voulons simplement montrer en quoi les territoires émergents aujourd'hui du fait d'une législation très incitative, portent en eux un potentiel particulièrement fort pour organiser une évolution plus douce mais peut-être plus profonde que celle initiée par les réseaux de villes.

---

<sup>6</sup> Les réseaux de villes : discours politique ou renouveau territorial ?", *Colloque Réseaux de villes moyennes et dynamiques des territoires*, Agence de développement et d'urbanisme de la Sambre, Maubeuge le 1998.

<sup>7</sup> [www.reseau-de-villes.org](http://www.reseau-de-villes.org)

<sup>8</sup> *Réseaux de villes, réseaux de vies, un maillage porteur d'avenir*, cahier n°2 de la Gazette, 26 novembre 2001 ; circulaire du premier ministre aux préfets (5 juin 2000) ; Marion Unal, *Mission d'évaluation de la procédure réseaux de villes*, rapport pour la DATAR, Fondation des Villes, 1998 (3 tomes) ; Marion Unal, *Approches contractuelles multiples : quels enjeux pour les réseaux de villes ?* rapport pour le Club National des réseaux de villes, Fondation des Villes, juin 2000

Les nouvelles lois de 1999 et 2000, si elles organisent un retour au territoire, participent aussi d'un esprit d'ouverture propre à faire émerger des fonctionnements autres chez les élus locaux. Ce n'est pas tant d'une logique purement spatiale dont il s'agit puisque la détermination d'un territoire reste le passage obligé pour rendre l'action possible. En revanche le rapport à l'autre, la conception de l'altérité au sein même de ce territoire sont profondément bouleversés. La prégnance de la concertation, l'organisation statutaire d'une forme de gouvernance par l'intermédiaire des conseils de développement ouvrent la voie à un fonctionnement renouvelé, ouvert à d'autres sphères de la société que celle des élus et susceptible de donner à voir une organisation plus efficace de la sphère publique.

C'est paradoxalement en faisant du territoire un cadre obligatoire, que le législateur a donné de la latitude à l'action publique. Ce paradoxe s'inscrit dans la lignée de ceux que nous avons évoqué plus haut. Le territoire s'impose comme le modèle fondant l'action publique et la mise en sommeil relatif des réseaux de villes que nous évoquions à l'instant en témoigne. Cela dit nous n'en sommes pas moins dans une logique particulièrement riche en possibilité. D'ailleurs ces conseils de développement en prenant en charge l'animation locale, la mobilisation des acteurs et en faisant remonter, à travers les chartes qu'ils élaborent, des projets pour le territoire, ressemblent aux commissions souvent mises en place dans le cadre des études de faisabilité des réseaux de villes. Ces commissions thématiques, rassemblant les acteurs locaux concernés par chaque thème, étaient considérées comme des forces de propositions, d'émergence de projets dont le dynamisme dépendait en grande partie de la qualité de l'animation et de la capacité de l' élu à accepter ces propositions. Même purement consultatifs, ils portent en eux le germe d'un mode de gouvernance plus ouvert à la société dite « civile », en fait aux citoyens, susceptible d'élargir le débat. Cette initiative peut être lue comme une volonté d'amoindrir le poids de l'image, et par là celui de l'idéologie territoriale dominante, pour faire gagner de l'efficacité à l'action en la fondant sur des projets érigés en consensus.

Pour autant, cette évolution n'est que potentielle. Comme pour les réseaux de villes, les conseils de développement ne constitueront réellement des forces de propositions efficaces que si les élus leur donne les moyens et la liberté d'agir. Encore une fois, nous sommes dans la situation jusque-là inextricable d'un partage du pouvoir entre une sphère élue, censée représenter la société, et des représentants de cette même société, sans autre légitimité que celle d'avoir été cooptés...par le pouvoir. Quelles seront les modalités de cette cooptation ? Quelle sera la liberté accordée à ces instances ? Et quel sort sera réservé aux projets qui émaneront de ce groupe constitué ? Le temps nous le dira sans doute, mais le présent nous dit surtout que ces territoires émergents ne sont pas égaux devant l'animation de ce lien fort entre le pouvoir élu et le « peuple ». Les conseils de développement rassemblent souvent des notables peu actifs dont les décisions sont pilotées par le pouvoir qui les a mis en place offrant peu de place à la contradiction. Mais parfois ces conseils prennent leur tâche à cœur, développent une réelle réflexion sur le devenir du territoire, aidés par des bureaux d'étude de plus en plus tournés vers l'animation que vers le diagnostic. L'exemple du Pays du Périgord Noir en est un bon exemple. Reste à savoir jusqu'où les élus laisseront faire et à partir de quand ils reprendront en main la destinée de la structure et l'avenir des projets ? Là encore un hiatus existera sans doute entre ceux qui accepteront l'échange et organiseront son animation et ceux qui s'accrocheront à un modèle plus classique et territorial en sevrant les conseils de leurs projets. Il sera intéressant d'observer si la loi, dont l'esprit est clairement de mobiliser les acteurs des territoires, aura rempli son rôle d'incitation. Et on peut émettre l'hypothèse que la société « civile » mobilisée dans ces conseils et ces commissions saura rappeler aux élus, au moment crucial des élections, la déception qui aura été la sienne si son rôle venait à être réduit. On se prend à rêver que cet affrontement pacifique entre deux sphères placera le

politique devant ses responsabilités d'élus et redonnera aux élections locales un sens qu'elles n'ont plus vraiment.

En guise de conclusion, on peut dire que notre propos cherche à dépasser l'idée qu'on nous a souvent opposée selon laquelle l'élus n'aurait qu'un rapport au pouvoir et donc aucun rapport à l'espace. Or, pour reprendre les propos de M. Lussault, si l'espace est le régime de visibilité des substances sociétales, le rapport au pouvoir de l'élus local passe nécessairement par un positionnement vis-à-vis de cette entité qui met en scène les rapports sociaux.

Les éléments que nous avons mobilisés ici démontrent que le géographe peut, en mobilisant les outils et les méthodes de la géographie sociale, appréhender la façon dont les élus résolvent les tensions qui existent au sein de la société entre une logique territoriale et une logique réticulaire. Nous avons vu que les éléments d'innovations existaient, que des signes forts montrant l'élus dans un processus d'intégration des changements socio-spatiaux était à l'œuvre. L'adaptation de la ville à la mobilité, l'ouverture vers la discontinuité par les réseaux de villes, l'ouverture à la société civile avec les conseils de développement représentent à divers degrés des signes d'un rapport plus réticulé à l'espace.

Pour autant nous avons vu aussi combien l'idéologie territoriale était encore prégnante et comment elle l'entraînait souvent, et de façon concomitante d'autres actions, dans des constructions toujours aussi continues, mobilisant des images toujours aussi territoriales. Cette tension est bien palpable, et provient peut-être aussi du statut de l'élus, profondément enraciné dans la société et qui en épouse aussi toutes les contradictions. Ce hiatus est largement accompagné par l'Etat, dont la logique est celle de l'absence de choix. Et ce ne sont pas les prédictions de J. L. Guigou qui évoquait, il y a déjà une dizaine d'années, à l'époque où il était directeur à la DATAR, l'arrivée aux affaires d'une nouvelle « race d'élus » mieux formés, capables de saisir les enjeux socio-spatiaux et à même de construire le « polycentrisme maillé » qu'il appelait en tant que DATAR de ces vœux...avant d'être remplacé.

### **Bibliographie**

- Austin J.L., 1970 (1955), *Quand dire c'est faire*, Paris : Seuil, 183 p.
- Debarbieux Bernard, Fourny Marie Christine et Vanier Martin, 2001, La prospective est représentation, *Territoires 2020*, n°3, juin, pp. 27-43
- Di Méo Guy, 1998, *Géographie sociale et territoire*, Paris : Nathan Université, collection Fac Géographie, 320 p.
- Dupuy Gabriel, 1991, *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes*, Paris : A. Colin, 198 p.
- Frémont Armand et all., 1984, *Géographie sociale*, Paris, New York, Barcelone : Masson, 249 p.
- Marin Louis, 1993, *Des pouvoirs de l'image*, Paris : Seuil, collection l'ordre philosophique, 272 p.
- Lévy Jacques, *L'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris : presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1994, 442 p.
- Lussault Michel, 1998, Image (de la ville) et politique (urbaine), *Revue de géographie de Lyon*, vol. 73, 1/98, pp. 45-53
- Lussault Michel, 1992, *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours : maison des sciences de la ville, 415 p.
- Piolle, Xavier, 1990, Mobilité, identités et territoires, *Revue de Géographie de Lyon*, vol.65, 3/90, pp.
- Raffestin Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Litec, 249 p.

Tesson Frédéric, 2002, De la nécessité pour l'acteur public d'entrer dans la "culture réseau" : élus et préfets dans les réseaux de villes, in *Préfet et développement local*, J. P. Allinne et R. Carrier dir., Paris : Dalloz, collection Thèmes et commentaires, pp. 199-206

Tesson Frédéric, 2000, Réseau de villes, in *la ville et l'urbain, l'état des savoirs*, S. Body-Gendrot, M. Lussault et Th. Paquot dir., Paris : la Découverte, pp.255-264

Tesson Frédéric, 1997, Les expériences françaises de réseaux de villes : des dynamiques pour de nouveaux territoires, *Flux*, n°27/28, janv-juin, pp. 25-40.

Tesson Frédéric, 1996, *Les réseaux de villes en France, recherche sur le rapport de l'élu local à l'espace*, thèse de doctorat, université de Pau et des Pays de l'Adour, 399 p.